

# **Centre de la petite enfance Aux Mille Jeux**



## **Politique des allergies**

## ***TABLE DES MATIÈRES***

BUT DE LA POLITIQUE	1
1. INFORMATIONS ET FONCTIONNEMENT CONCERNANT LES ALLERGIES	1
Informations provenant des services de la santé (pharmacienne et info santé)	1
2. Informations au dossier de l'enfant	1
2.1 Allergies sévères (avec épinéphrine)	2
2.2 Administration de médicament	2
2.3 Absence de l'enfant	2
2.4 Fonctionnement interne	3
3. PROCÉDURE LORSQUE LE FONCTIONNEMENT N'EST PAS RESPECTÉ	3
4. MESURES DE PRÉVENTION POUR LES ALLERGIES	3
4.1 Cuisinière	3
4.2 Éducatrices	4
4.3 Parents	5
LEXIQUE	6
ANNEXE 1 : Processus de gestion des allergies	7
ANNEXE 2 : Procédure pour le service du repas	8
ANNEXE 3: Document pour le médecin	9
LIENS UTILES ET RÉFÉRENCES	10

## **BUT DE LA POLITIQUE**

Cette politique a comme but l'optimisation de la bonne gestion des allergies. Les allergies présentes dans le milieu suscitent beaucoup d'inquiétudes et l'équipe de travail est consciente de la part de responsabilité qui lui revient dans la gestion des allergies. Afin d'éviter que les parents et l'équipe soient dépourvus et sans ressources, ils doivent être bien outillés. En effet, une gestion bien établie assurera un suivi adéquat de l'enfant, une manipulation adéquate, des lieux sécuritaires, une équipe formée, organisée et alerte.

Le mot allergie englobe les allergies avec ou sans épinéphrine ainsi que les intolérances alimentaires. La notion d'accommodement ne s'applique pas à cette politique, vous la retrouverez dans la politique alimentaire.

## **1. INFORMATIONS ET FONCTIONNEMENT CONCERNANT LES ALLERGIES**

Selon la Société canadienne d'allergie et d'immunologie clinique (SCAIC), l'allergène est une substance pouvant provoquer une réaction allergique. À la première exposition, le système immunitaire traite l'allergène comme un intrus intolérable qu'il lui faut rejeter. Cela s'appelle la sensibilisation. Chez la personne sensibilisée, toute exposition subséquente au même allergène peut entraîner une réaction allergique à laquelle on réfère sous le nom d'anaphylaxie si elle est grave. Selon SCAIC, le risque de piqûres d'insectes est plus élevé pendant les mois chauds de l'année. Afin de réduire les risques, nous détruisons les nids d'insectes au fur et à mesure par un exterminateur s'il y a lieu. Nous nous assurons également de ne jeter aucune nourriture dans les poubelles extérieures. Toute nourriture est entrée à l'intérieur du CPE afin d'être jetée.

Dans la réglementation des services de garde, on retrouve des dispositions applicables à tous les prestataires de services de garde, dont ils se doivent de suivre les directives écrites du parent quant aux repas et collations à fournir à son enfant si celui-ci est astreint à une diète spéciale prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec.

### **Informations provenant des services de la santé (pharmacienne et info santé)**

Pour ce qui est des enfants de la pouponnière, les informations révèlent qu'il ne faut pas administrer de l'épinéphrine avec un stylo auto injecteur. L'aiguille pourrait frapper l'os de l'enfant. Pour les enfants de moins de 22 livres, une injection avec une seringue est conçue. Il est strictement interdit de prendre un stylo auto injecteur d'un enfant pour en soigner un autre. À cet égard, seul un appel au 911 doit être fait ainsi que la surveillance de l'enfant.

## **2. Informations au dossier de l'enfant**

Il est du devoir du parent de s'assurer que tous les documents en question soient remplis et remis à la conseillère pédagogique. Étant donné les longs délais des rendez-vous avec les professionnels de la santé, le parent se doit de remettre une confirmation de la date de rendez-vous à la conseillère pédagogique. Cette pratique évitera une attente de part et d'autre. Le parent doit toujours informer par écrit de tout changement concernant les allergies.

L'enfant présentant des allergies doit avoir un document provenant du médecin et/ou de l'allergologue avec les informations suivantes :

- Date
- Nom de l'enfant
- L'intolérance (lettres carrées) et symptômes
- L'allergie (lettres carrées) et symptômes
- Préciser la prescription : Antihistaminique de type Bénédril et/ou Épinéphrine de type Épipen ou Twinject
- Signature du médecin

Un document modèle a été placé à l'annexe 2 de la présente politique.

Au mois de septembre de chaque année, une révision et un suivi avec le parent est fait afin d'inscrire tout changement dans le dossier de l'enfant. Lorsqu'il s'agit d'un ajout d'allergie ou d'un changement concernant la médication, un document provenant du médecin sera exigé.

### 2.1 Allergies sévères (avec épinéphrine)

- Dès qu'il y a prescription d'épinéphrine par un médecin, le parent doit **obligatoirement l'apporter**, et ce, accompagné de la prescription. L'enfant qui arrivera sans son épinéphrine sera automatiquement retourné avec le parent, et ce, même pour le temps d'aller le chercher.
- Si un antihistaminique de type Bénédril est utilisé, il ne pourra être administré que s'il est prescrit.
- Toutes les prescriptions de ces médicaments devront être renouvelées à chaque année.
- Le parent est responsable de la date d'expiration du médicament. Aucun médicament périmé ne sera toléré au CPE. Une vérification est également faite par le personnel du CPE.

### 2.2 Administration de médicament

Le document d'autorisation parentale pour l'administration d'un médicament doit être rempli par le parent afin d'autoriser le personnel à administrer toute médication. Ce document est disponible auprès l'éducatrice de votre enfant, il se doit d'être dûment rempli et signé.

### 2.3 Absence de l'enfant

Le parent doit aviser la cuisinière afin qu'elle évite de préparer un repas spécial pour celui-ci.

Installation Tambourin : 450-656-5005 poste 237

Installation Serpentin : 450-443-1524 poste 237

Installation MPE : 450-677-8260 poste 237

## **2.4 Fonctionnement interne**

Lorsqu'un parent nous informe qu'un enfant a des allergies, la conseillère pédagogique met les dossiers à jour. Elle crée la fiche des besoins spécifiques, selon les informations médicales reçues, qui est préalablement vue par le parent et l'ajoute dans le cartable de l'éducatrice. Elle ajoute également l'information au tableau des restrictions alimentaires. Ensuite, elle remet le nouveau tableau à tout le personnel du CPE afin qu'il soit affiché dans chacun des locaux.

L'épinéphrine est identifiée avec la photo de l'enfant ainsi que son nom et est rangé dans un ceinturon porte-taille. Lorsque l'enfant est dans son local, le ceinturon contenant l'épinéphrine est mis sur un crochet près de la sortie du local. Le ceinturon porte-taille doit toujours suivre l'enfant.

Les enfants ayant une allergie sévère nécessitant un épinéphrine sont identifiés sur les fiches d'arrivée et départ. Les éducatrices d'accueil sont mises au courant par ces fiches et peuvent donc s'assurer d'aller chercher le ceinturon porte-taille dès leur arrivée.

À la première réunion d'équipe de chaque année, il y a un rappel de la politique des allergies. Lors de cette rencontre, il y a également le visionnement d'une vidéo ainsi que des démonstrateurs d'auto-injecteur d'épinéphrine. Ces démonstrateurs permettent à l'équipe de se familiariser avec son utilisation et de se pratiquer afin de bien l'administrer en cas de besoin.

## **3. PROCÉDURE LORSQUE LE FONCTIONNEMENT N'EST PAS RESPECTÉ**

- Le parent aura un premier rappel. Suite à ce rappel, il aura une semaine pour se conformer au fonctionnement.
- Par la suite, une lettre officielle lui sera adressée rappelant ses obligations.
- En dernier lieu, il y aura une suspension des services de garde de l'enfant jusqu'à ce que les obligations soient respectées.
- Dans le cas de récidive, une fin de contrat peut s'en suivre.

## **4. MESURES DE PRÉVENTION POUR LES ALLERGIES**

### **4.1 Cuisinière**

- Suivre les règles d'hygiène et salubrité habituelles prévues au MAPAQ;
- Se laver les mains avant la préparation des repas et après;
- Ne donner que des aliments sans allergènes et/ou restrictions pour ces enfants. Toujours lire les étiquettes sur les produits alimentaires, éviter tout aliment représentant un risque élevé comme la nourriture en vrac ou les aliments connus comme ayant des substances

allergènes dans leur préparation et s'enquérir des besoins spécifiques de l'enfant allergique. Aucun aliment pouvant contenir et/ou contenant des traces de noix et /ou d'arachides ne doit être servi au CPE;

- Prendre des précautions pour maximiser la diminution du risque de la contamination croisée dans la préparation des aliments en utilisant une planche à découper, des ustensiles ainsi que des bols spécifiques à ceux-ci;
- Se référer à la procédure des allergies pour le service aux enfants ayant des allergies en annexe 2;
- Si nécessaire, un endroit spécifique doit être prévu dans le réfrigérateur et le congélateur afin d'éviter la contamination croisée;
- Ne jamais garder de nourriture venant d'un local pour en faire des portions pour les enfants allergiques. Seulement prendre les restes qui ne sont jamais sortis de la cuisine.

## 4.2 Éducatrices

- L'auto-injecteur d'épinéphrine doit toujours suivre l'enfant peu importe l'endroit où il se trouve;
- Se référer à la procédure des allergies pour le service et le traitement des enfants ayant des allergies en annexe 2, ainsi qu'à la fiche des besoins spécifiques dans le cartable de l'éducatrice et qu'au tableau des restrictions alimentaires ou autres besoins spécifiques affiché dans chacun des locaux;
- Se laver les mains avant et après les repas et bien s'essuyer la bouche après avoir mangé;
- S'assurer qu'il n'y ait pas de partage de nourriture, d'ustensiles, de récipients et autres articles pouvant être exposés à des aliments allergènes. Cette règle est à faire respecter par tous;
- Bien nettoyer et désinfecter les surfaces avec le produit nettoyant et désinfectant utilisé dans les locaux et disposer des restes de nourriture après les repas et les collations. Il est à noter, qu'une solution à vaisselle liquide et l'eau ne constituent pas un produit désinfectant. Il est possible de laver les surfaces avec cette solution, mais vous devez obligatoirement utiliser le produit disponible dans votre local pour les désinfecter;
- Surveillance accrue de l'éducatrice lors des repas, il est interdit de s'absenter du local lors du repas et des collations;
- Informer la cuisinière avant toute activité spéciale (manger à l'extérieur, dans la grande salle, etc.).

### 4.3 Parents

- Collaboration des parents en tout temps;
- Lecture et respect de la politique des allergies du CPE;
- Le port du bracelet ou d'un pendentif MedicAlert indiquant l'allergie de l'enfant est fortement suggéré

## LEXIQUE

**Allergène** : Un allergène est une substance, une particule, un corps organique (atome, molécule, protéine) capable de provoquer une réaction allergique chez un sujet préalablement sensibilisé lorsqu'il est à son contact (le plus souvent par contact avec la peau, inhalation, ou ingestion).

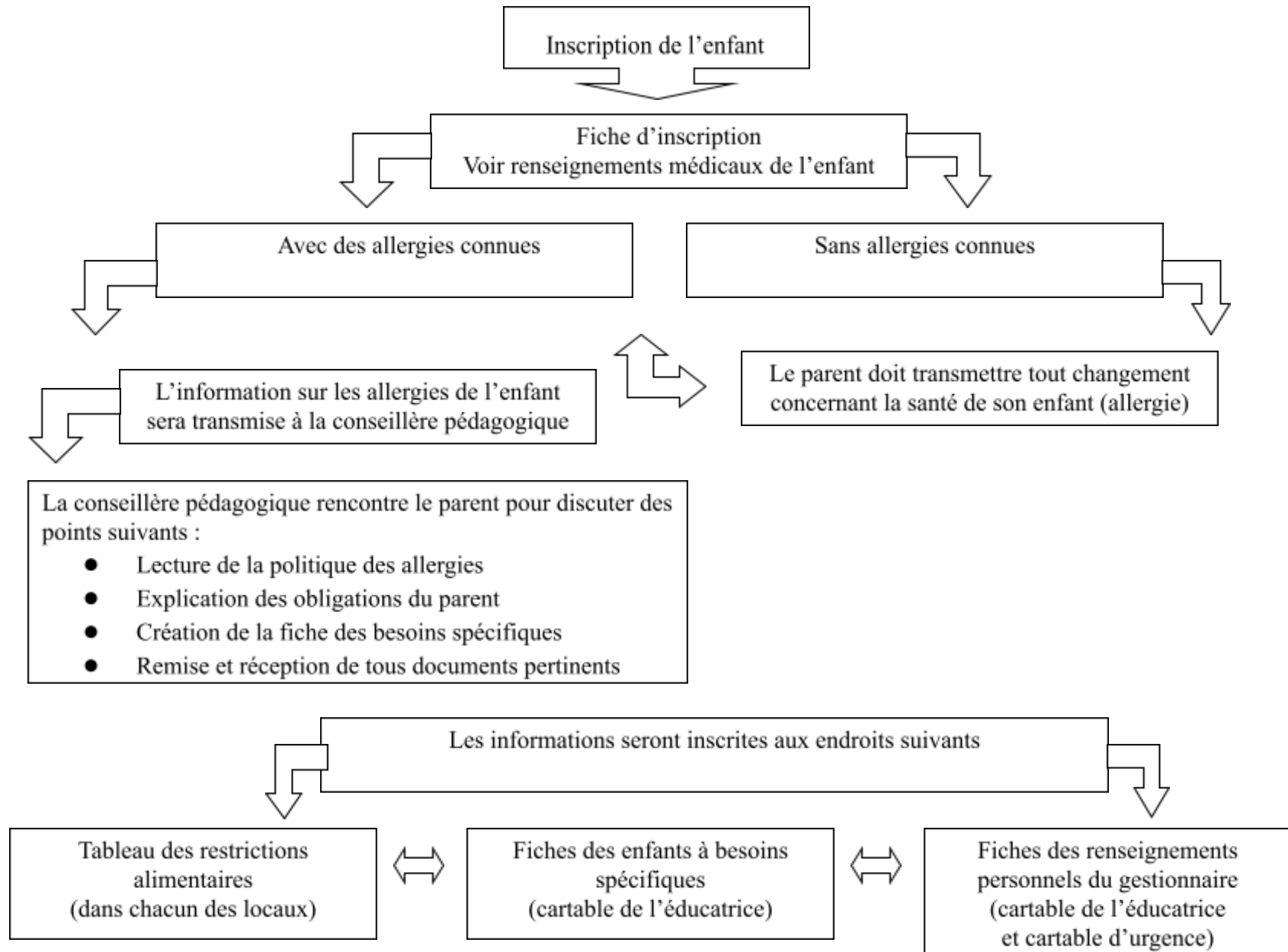
**Allergie** : L'allergie est une réaction excessive du système immunitaire, suite à un contact avec une substance généralement étrangère à l'organisme. Une substance déclenchant une réponse immunitaire est appelée antigène, mais l'on parle aussi d'allergène dans le cas de l'allergie. L'allergène est bien toléré par la plupart de la population, toutefois les personnes *allergiques* déclenchent une réaction inadaptée, excessive et pathologique : c'est l'allergie, appelée également hypersensibilité.

**Réaction anaphylactique** : Le choc anaphylactique est une réaction allergique exacerbée, entraînant dans la plupart des cas de graves conséquences et pouvant engager le pronostic vital. Le choc anaphylactique peut entraîner une chute de la pression artérielle, une accélération du rythme cardiaque (tachycardie). S'y associent des troubles respiratoires et des troubles digestifs (nausées, vomissements, troubles de la déglutition, diarrhées). La mort peut survenir par arrêt circulatoire qui désamorce la pompe cardiaque, ou par un spasme majeur au niveau des bronches, entraînant un état d'asphyxie, ou encore par œdème pulmonaire.

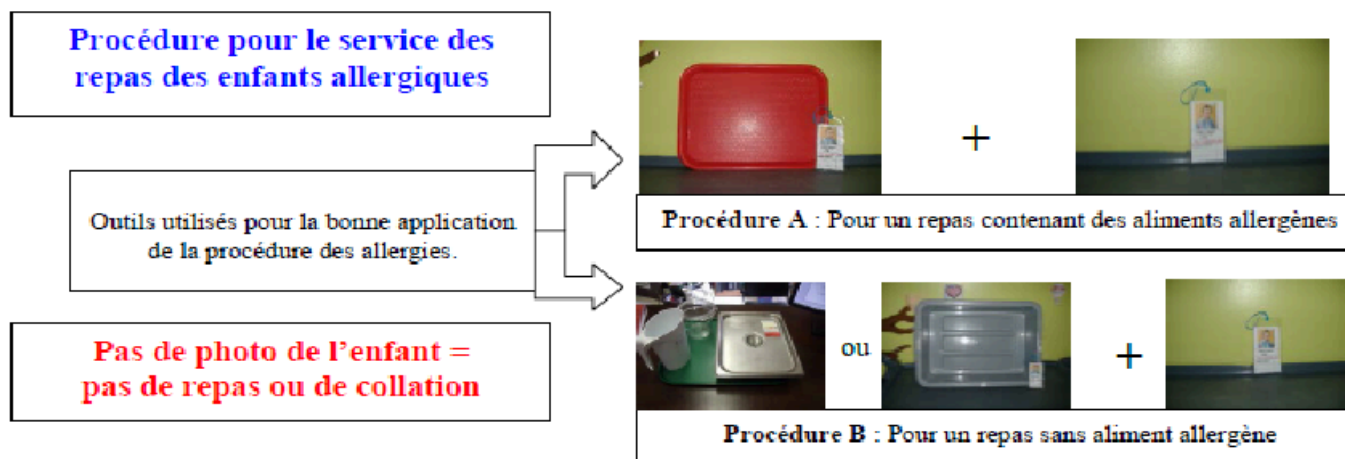
**Antihistaminique** : Un antihistaminique est un médicament qui sert à réduire ou à éliminer les effets de l'histamine, un médiateur chimique endogène libéré entre autres au cours des réactions allergiques, par action sur les récepteurs de l'histamine.

**Épinéphrine** : L'adrénaline (épinéphrine) est une hormone appartenant à la famille des catécholamines. Cette molécule porte aussi le nom d'épinéphrine. L'adrénaline est sécrétée en réponse à un état de stress ou en vue d'une activité physique, entraînant une accélération du rythme cardiaque, une augmentation de la vitesse des contractions du cœur, une hausse de la pression artérielle, une dilatation des bronches ainsi que des pupilles. Elle répond à un besoin d'énergie, par exemple pour faire face au danger.

## ANNEXE 1 : Processus de gestion des allergies



## ANNEXE 2 : Procédure pour le service du repas



### Procédure A

Fonctionnement pour le dîner et les collations contenant des aliments allergènes :

La cuisinière ira porter en premier dans le local de l'enfant allergique un cabaret rouge où sera déposé tout le repas de l'enfant, incluant les ustensiles et le verre. Il y aura également sur le cabaret, une carte photo de l'enfant qui indique les aliments pour lesquels celui-ci est allergique. La présence de cette carte confirme que les aliments sur ce cabaret ne contiennent aucun des aliments allergènes. Vous devez servir l'enfant allergique en premier (cabaret rouge) et celui-ci devra manger dans son cabaret.

**P.S. UNE SURVEILLANCE ET UNE VIGILANCE SONT TRÈS IMPORTANTES LORSQU'IL Y A DES ALIMENTS DONT L'ENFANT EST ALLERGIQUE.**

### Procédure B

Fonctionnement pour le dîner et les collations ne comprenant aucun aliment allergène pour l'enfant :

La cuisinière apportera le repas de tout le groupe dans le bac gris ou le plateau vert et y apposera la photo de l'enfant avec des allergies alimentaires qui vous indiquera que le bac (ou plat de service pour la collation) ne comprend aucun des aliments allergènes.

**SI LA PHOTO DE L'ENFANT ALLERGIQUE N'EST PAS DANS LE BAC GRIS OU LE PLATEAU VERT OU SUR LE PLAT DE SERVICE POUR LA COLLATION, VOUS NE DEVEZ DONNER AUCUN DES CES ALIMENTS. DÈS QUE L'ÉDUCATRICE A UN DOUTE, ELLE DOIT QUESTIONNER LA CUISINIÈRE OU QUELQU'UN DE L'ADMINISTRATION.**

### Collation:

Il peut arriver que la collation de l'après-midi soit au réfrigérateur, alors c'est la même procédure : **si vous ne voyez pas la photo de l'enfant vous ne servez pas l'aliment**. La collation de l'enfant allergique sera toujours identifiée de sa photo même si la collation est pour tous.

### Contamination croisée :

Penser à toujours laver vos mains entre chaque manipulation d'aliments allergènes.

Toujours utiliser un ustensile propre pour servir le repas de l'enfant allergique. L'ustensile utilisé pour les aliments allergènes ne doit jamais être en contact avec le repas de l'enfant allergique avant et après le repas.

Toujours laver et désinfecter la surface de service et de repas.

Toujours vous assurer que tous les équipements sont bien désinfectés après le repas (table, plancher, lavabo, poubelles, comptoir).

### ANNEXE 3: Document pour le médecin

Au médecin généraliste,

Afin de nous aider à faciliter la gestion des allergies au sein de notre CPE et de mieux répondre aux besoins de l'enfant, nous vous demandons de bien vouloir inscrire les données suivantes sur le papier du médecin. Nous vous remercions pour votre collaboration.

Date : \_\_\_\_\_ Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

L'enfant a une **intolérance** aux : \_\_\_\_\_

Signes et symptômes de l'enfant : \_\_\_\_\_

Traitement proposé :

<input type="checkbox"/>	Épinéphrine
<input type="checkbox"/>	Bénadryl
<input type="checkbox"/>	Autres (préciser) : _____ _____ _____

L'enfant a une **allergie** aux : \_\_\_\_\_

Signes et symptômes de l'enfant : \_\_\_\_\_

Traitement proposé :

<input type="checkbox"/>	Épinéphrine
<input type="checkbox"/>	Bénadryl
<input type="checkbox"/>	Autres (préciser) : _____ _____ _____

Nom du médecin : \_\_\_\_\_ Signature du médecin : \_\_\_\_\_

Adresse et numéro de téléphone de la clinique :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## LIENS UTILES ET RÉFÉRENCES

[www.epipen.ca](http://www.epipen.ca)  
[www.twinject.ca](http://www.twinject.ca)  
[www.aqaa.qc.ca](http://www.aqaa.qc.ca)

Protocole et procédures, Association Québécoise des allergies alimentaires, 2008

Une sentinelle dans la cuisine, RCPEM et AQAA, 2010

Politique alimentaire, ARCPEL, 2008

La santé des enfants..., Les publications du Québec, 2000